

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 150-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.186

Déposée le: 04.06.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Mühlheim (Berne, pvl) (porte-parole)

Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Schwarz (Adelboden, UDF)
de Meuron (Thoune, Les Verts)



Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1256/2019 du 20 novembre 2019
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**
Points 1 et 3 : adoption
Point 2 : adoption sous forme de postulat

Aide sociale: harmoniser l'informatique pour harmoniser la gestion des cas

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Envisager la possibilité de participer de manière appropriée, directement ou indirectement, au projet mené par les villes de Berne, Zurich et Bâle dans le domaine des technologies de l'information (TI) – en étudiant en particulier les termes des contrats-cadres avec l'association Citysoftnet.
2. Par l'intermédiaire de la SAP, encourager les communes à participer individuellement à cette nouvelle solution informatique commune en proposant des incitations financières.

3. Par l'intermédiaire de la SAP, s'assurer que le nouveau projet de TI contienne bien les indicateurs indispensables pour permettre au canton de récolter les statistiques nécessaires à la gestion de l'aide sociale cantonale.

Développement :

L'aide sociale du canton de Berne ne dispose pas d'un dispositif de gestion des cas unique et harmonisé. Or il est indispensable que tous les services sociaux aient la même solution informatique si l'on veut que la gestion des cas soit efficace, économique et comparable.

La Ville de Berne est en train de constituer, avec le canton de Bâle-Ville et la Ville de Zurich, un système informatique offrant une solution moderne et performante qui servira de support à toutes les tâches des services sociaux bernois, en particulier dans des domaines tels que l'aide sociale économique, la protection de l'enfant et de l'adulte, l'intégration sur le marché du travail, les remboursements, les contributions d'entretien ainsi que la livraison des données à l'Office fédéral de la statistique. La Ville de Berne introduira ce système en 2022. D'autres communes peuvent profiter de cette solution, au sens où elles pourront participer en tant qu'utilisatrices sans avoir à prendre en charge elles-mêmes l'hébergement et l'entretien du logiciel. Il serait logique que cette solution, qui a aussi été conçue pour répondre aux besoins spécifiques du canton, serve à d'autres communes bernoises. Cela permettrait de réduire les coûts informatiques et de rendre la gestion des cas efficace.

Dans le cas où cette solution intéresserait d'autres communes, il serait nécessaire d'examiner comment la déployer au mieux. Il serait par exemple envisageable que le canton de Berne conclue un contrat-cadre avec Citysoftnet – avec laquelle les villes de Bâle, Berne et Zurich se sont associées – qui prévoit les conditions les plus économiques possibles pour les communes bernoises intéressées. Il serait toutefois aussi possible que l'Association des Communes bernoises (ACB) ou la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (CBPEA) conclue des accords en ce sens avec Citysoftnet. La Ville de Berne trouve judicieux que d'autres communes puissent utiliser le nouveau logiciel et s'engagera en faveur de solutions appropriées.

Réponse du Conseil-exécutif

Le gouvernement est lui aussi d'avis qu'un système unifié rendrait la gestion des cas plus efficiente. Une harmonisation est d'ailleurs souhaitée par une grande partie des acteurs de l'action sociale, comme l'ont montré les discussions menées en hiver 2017 et au printemps 2018 au sein du groupe de travail constitué par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) pour optimiser l'aide matérielle. Un logiciel homogène apporterait des avantages multiples aux communes et aux services sociaux. Ainsi, l'échange de données avec le canton et avec l'Office fédéral de la statistique serait facilité, les processus simplifiés et l'assistance informatique à la fois plus performante et plus économique. L'administration cantonale serait elle aussi gagnante grâce à un meilleur accès aux données nécessaires au pilotage.

C'est pourquoi la SAP a lancé en septembre 2019 le projet de nouveau système de gestion des cas. La phase initiale vise à définir dans les grandes lignes les exigences à remplir, à mettre au point différents modèles d'affaires pour la collaboration entre le canton et les communes ainsi qu'à établir un mandat concret pour la phase de réalisation.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux différents points de la motion :

1. Il est prévu d'étudier plusieurs solutions pour l'acquisition et l'introduction du nouveau système, dont une collaboration avec l'association Citysoftnet. Il est également envisageable de s'inspirer de la nouvelle plateforme électronique développée dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE).
2. L'aide sociale étant une tâche conjointe, tant le canton que les communes profiteraient d'une harmonisation. La phase initiale du projet doit permettre de développer un modèle d'affaires approprié et de déterminer la contribution financière de chacun des acteurs.
3. Un système uniforme de gestion des cas doit améliorer les données disponibles pour le pilotage et la mise en œuvre de cette tâche conjointe. La définition des indicateurs requis est l'un des objectifs du projet.

Destinataire

- Grand Conseil